

VIEUX-THANN

La Thur à sec sur 3 km : les pêcheurs portent plainte

François FROEHLY



L'état habituel de la Thur en amont de la prise d'eau à Vieux-Thann... Photo L'Alsace /Francois FROEHLY La Thur en amont de la prise d'eau à Vieux Thann Photo L'Alsace /Francois FROEHLY

La Thur s'est retrouvée complètement à sec sur 3 km durant plusieurs jours en novembre, entre Vieux-Thann et Cernay. La Fédération de pêche du Haut-Rhin et l'AAPPMA de la vallée de la Thur, qui y voient la conséquence de l'installation de microcentrales hydroélectriques, ont porté plainte.

C'est lors d'une de ses promenades quotidiennes qu'un retraité a eu la surprise de trouver le lit de la Thur à sec, en aval de la prise d'eau de deux mini-centrales hydroélectriques situées entre Vieux-Thann et Cernay (sociétés Filathur et Force Motrice de la Thur). De retour chez lui, le promeneur a publié une photographie de cette situation sur sa page Facebook. Aussitôt, un pêcheur a transmis le cliché à Thierry Stiker, garde-pêche assermenté ainsi qu'à Émilien Bordier, directeur de la Fédération de pêche du Haut-Rhin.

Ce dernier s'est alors rendu sur place pour constater l'ampleur du problème. « La portion de rivière à sec s'étendait sur 3 250 m. En plus, il s'agit d'un secteur sauvage, protégé par un arrêté de protection de biotope et géré par le Conservatoire des sites alsaciens », relate Émilien Bordier. Alors que le débit minimum légal aurait dû être de 770 litres par seconde, « le débit estimé en contrebas de la prise d'eau a été évalué à 50 litres secondes, soit 95 % du débit de la Thur dérivé pour des intérêts privés, au détriment de l'intérêt général. C'est donc tout à fait illégal et inacceptable ! », s'emporte Émilien Bordier.

La fédération de pêche s'est immédiatement mise en relation avec l'OFB (Office français de la biodiversité) et la DDT (direction départementale du territoire). Le premier a délégué un expert sur place, afin d'effectuer des mesures, mais c'était le lendemain et les conditions n'étaient plus les mêmes. Les photos prises par le promeneur et le directeur de la Fédération de pêche attestent pourtant du problème, mais le syndicat des « Rivières de Hautes Alsace n'a pas réagi », regrette Émilien Bordier.

Ce dernier en a tiré les leçons. Sa fédération va faire l'acquisition de matériel pour mesurer les débits : « On sera autonomes et complémentaires des services de l'État. Une étude d'impact sur les cours d'eau des centrales hydroélectriques doit aussi être lancée dans le Haut-Rhin. Les élus du département seront par ailleurs sensibilisés sur la réalité des microcentrales et autres passes à poissons, la plupart du temps inefficaces... », détaille Émilien Bordier.

Surtout, la fédération de pêche a porté plainte. « C'est un peu le combat du pot de terre contre le pot de fer, mais nous espérons avoir le soutien des associations environnementales pour mener ce combat à bien », avance Émilien Bordier, qui rappelle que « les attentes des pêcheurs sont nombreuses auprès des services de l'État : faire respecter le principe pollueur-payeur, appliquer des sanctions exemplaires dans le contexte de l'hydroélectricité et rehausser le débit minimum légal, très insuffisant sur des tronçons naturels comme celui entre Vieux-Thann et Cernay... »

« L'énergie hydroélectrique est peut-être une énergie renouvelable, mais en aucun cas une énergie verte », assène Émilien Bordier. « Les impacts sur les milieux aquatiques et les espèces sont nombreux. » Selon lui, « les conséquences du changement climatique, qui provoque des crues subites et fortes, et des périodes de sécheresse de plus en plus violentes, aggravent la situation des milieux naturels. Les prélèvements d'eau par les microcentrales fragilisent encore un peu plus des milieux déjà fortement éprouvés. »



... et la même portion de rivière photographiée par un promeneur en novembre dernier . DR